



SYCOYIELD 2026

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	8
Certification	26

Comptes annuels

Bilan actif.....	31
Bilan passif.....	32
Hors-bilan	33
Compte de résultat.....	34

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	35
Evolution de l'actif net.....	37
Complément d'information 1.....	38
Complément d'information 2.....	39
Ventilation par nature des créances et dettes	40
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	41
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	42
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	43
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	44
Affectation des résultats	45
Résultat et autres éléments.....	51
Inventaire.....	54

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en Euro.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'obtenir à l'horizon 2026 - soit environ 4 ans au moment de son lancement - une performance supérieure à 2.50% annualisés nets de frais par une exposition au marché des obligations à haut rendement libellées en Euro (*€ High Yield market*).

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Période d'investissement

Le FCP met en œuvre sa stratégie d'investissement sur une période d'investissement dont l'échéance est fixée par la Société de Gestion.

La fin de la première période d'investissement est fixée au 31 décembre 2026, date prévisionnelle de liquidation du FCP. Dans ce cadre et afin de faciliter l'opération de liquidation à l'échéance, le FCP pourra être investi jusqu'en totalité en instruments ou OPCVM monétaires à compter du 1er octobre 2026.

Toutefois, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors, la Société de Gestion pourra proroger l'échéance du FCP, le cas échéant en revoyant son objectif de gestion. Le cas échéant, les modifications apportées aux caractéristiques du FCP feront l'objet d'une information préalable aux porteurs dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Enfin et en fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra procéder à la liquidation ou la fusion anticipée du FCP, sous réserve de l'agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers et de l'information préalable des porteurs.

INDICATEUR DE REFERENCE :

Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du FCP, les indicateurs n'étant pas représentatif du mode de gestion de ce dernier.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Description des stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement consiste en une sélection rigoureuse d'obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances ou monétaires d'émetteurs privés ou publics et assimilés, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 60% et 100%, dont 30% maximum pour les émetteurs publics et assimilés, et ayant une échéance d'au plus 1 ans après le 31 décembre 2026. En complément, l'actif net pourra être exposé jusqu'à 40% à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires listés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré, pour ajuster la sensibilité et l'exposition du portefeuille, sans possibilité de surexposition. L'exposition indirecte aux actions, procurée par les obligations convertibles, sera limitée à 10% de l'actif net.

Lorsque progressivement, les obligations composant le portefeuille arriveront à maturité et seront remboursées, le gérant pourra réinvestir le produit de ces remboursements et jusqu'à 100% de l'actif net du FCP en obligations et autres titres de créances ou en instruments du marché monétaire dont l'échéance de remboursement (maturité) n'excède pas le 31 décembre 2026 afin de maintenir le portefeuille investi.

L'équipe de gestion sélectionnera des titres émis par des sociétés de toutes capitalisations, intégrées à son processus global d'analyse fondamentale, ou par des entités publiques et assimilées, sans contrainte de notation voire sans notation. L'actif net du FCP peut donc être exposé jusqu'en totalité au risque de crédit de sociétés de petite ou moyenne capitalisation (inférieure à un milliard d'euros).

En fonction du taux d'exposition du portefeuille aux classes d'actifs sus-mentionnées, le portefeuille pourra être exposé entre 0% et 40% à une sélection d'instrument du marché monétaire, d'émetteurs publics et assimilés ou privés, notés entre P-1 et P-3 chez Moody's, A-1 et A-3 chez S&P ou F1+ et F3 chez Fitch ou jugés équivalents par la Société de gestion.

L'actif net peut enfin être exposé à des OPCVM classés « monétaire » ou « monétaire court terme » ou à des OPCVM mettant en œuvre une stratégie d'obtention d'un rendement monétaire, dans une limite globale de 10%, et peut également recourir à des dépôts à terme dans une limite de 10%, auprès d'établissements de crédit notés au moins BBB- par les agences précitées. Ces OPCVM doivent être labellisés ISR. L'exposition aux instruments financiers susvisés se fait sans contrainte sectorielle ou géographique à l'exception d'une exposition aux pays émergents limitée à 10% de l'actif net. Dans ce cadre, le FCP pourra être exposé jusqu'à 10% de son actif net à des instruments financiers libellés en devises autres que l'Euro.

Dans son processus de sélection, l'équipe de gestion veillera à maintenir la sensibilité du portefeuille global entre 0 et +6.

De plus, la société de gestion vise à promouvoir les pratiques ESG des entreprises en votant lors des assemblées générales et, le cas échéant, en soumettant des résolutions, et, plus largement, en dialoguant avec les entreprises.

Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues le fonds, ce dernier relève de l'article 8 SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont disponibles dans le document d'information précontractuelle SFDR joint au présent prospectus.

La construction du portefeuille du FCP ne tient compte d'aucun indice de référence. Le poids de chaque émetteur dans le portefeuille est ainsi totalement indépendant du poids de cette même société dans un quelconque indice. A ce titre il est tout fait possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans la liste des sociétés constitutives des principaux indices internationaux ou qu'une société figurant en bonne place dans cette même liste soit exclue du portefeuille du FCP.

Catégories d'actifs et instruments financiers à terme utilisés :

Les actifs suivants sont susceptibles d'entrer dans la composition de l'actif net du FCP.

Obligations et titres de créances français ou étrangers

L'actif net du FCP peut comporter jusqu'à 100% d'obligations et autres titres de créances d'émetteurs privés et jusqu'à 30% d'émetteurs publics et assimilés, de toutes notations voire sans notation, le risque de change étant limité à 10% par la mise en place de couvertures des devises étrangères. Leur sélection est libre de toute contrainte de répartition sectorielle.

Dans son processus de sélection, l'équipe de gestion veillera à maintenir la sensibilité du portefeuille global entre 0 et +6.

OPCVM

Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts des OPCVM ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM européens dont français conformes à la directive investissant moins de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement ;
- OPCVM français non conformes à la directive et respectant les quatre critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier.

Il peut s'agir d'OPCVM classés « monétaire » ou « monétaire court terme » ou d'OPCVM mettant en œuvre une stratégie qui cherche à obtenir un rendement monétaire, ou encore d'OPCVM diversifiés mettant en œuvre une stratégie de performance absolue avec une exposition neutre aux marchés obligataires. Ces OPCVM doivent être labellisés ISR.

Le FCP a la possibilité, dans les limites susmentionnées, d'investir dans des OPCVM dont le promoteur ou la société de gestion est Sycomore Asset Management ou l'une de ses filiales.

Instruments dérivés

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers, ou dans le cadre d'opérations de gré à gré. Les instruments utilisés sont des futures et options sur taux d'intérêts et devises, ainsi que des contrats de change à terme. Ces instruments permettent d'exposer ou de couvrir le portefeuille vis-à-vis du risque de taux, du risque de crédit et du risque de change (celui-ci étant limité à 10% de l'actif net), sans possibilité de surexposition. Ces instruments ne peuvent représenter plus de 40% de l'actif net du FCP.

L'engagement du FCP sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif, cet engagement étant apprécié par la méthode de l'engagement.

Titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Il s'agit de supports obligataires auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Ils peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP l'exposition indirecte aux actions, calculée selon le delta de l'obligation convertible, étant quant à elle limitée à 10% de l'actif net du FCP.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

L'actif net du FCP peut comporter jusqu'à 40% de titres de créances négociables, d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de répartition entre ces deux catégories. Il peut s'agir de bons du trésor français (BTF) ou de leurs équivalents étrangers, de certificats de dépôt négociables (CDN) ou de billets de trésorerie d'émetteurs privés, notés entre P-1 et P-3 chez Moody's, A-1 et A-3 chez S&P ou F1+ et F3 chez Fitch ou jugés équivalents par la Société de gestion.

Recours aux dépôts

Le FCP peut recourir à des dépôts à terme dans une limite de 10% de l'actif net, auprès d'établissements de crédit notés au moins BBB- par les agences de notation précitées.

Recours aux emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres

Il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions et cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP.

Contrats constituant des garanties financières

Le FCP ne reçoit pas de garanties financières dans le cadre des transactions autorisées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Les risques inhérents au FCP sont :

- **Le risque de perte en capital**, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation.

- **Le risque de taux et le risque de crédit**, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 100% à des produits de taux, titres de créances et instruments du marché monétaire, directement ou via des OPCVM.

Le risque de taux est :

- le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;
- le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts. En cas de variation défavorable des taux d'intérêts la valeur liquidative pourra baisser.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même de rembourser sa dette, ou que sa notation soit dégradée, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi l'exposition à des titres à haut rendement (« high yield »), qui peut atteindre 100% de l'actif net, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Le risque lié aux investissements en obligations convertibles**, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'en totalité à des obligations convertibles. Il s'agit du risque que la valeur liquidative baisse, impactée négativement par un ou plusieurs des éléments de valorisation d'une obligation convertible, à savoir : niveau des taux d'intérêts, évolution du prix des actions sous-jacentes et évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible.
- **Le risque lié à la gestion discrétionnaire et à la libre allocation des actifs**, l'équipe de gestion ayant la possibilité, dans les limites indiquées, d'allouer librement l'actif du FCP entre les différentes classes d'actifs, rendant possible que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Le risque de liquidité**, du fait de la faible profondeur des marchés sur lesquels le FCP peut être amené à traiter des ordres d'achat ou de vente. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Il s'agit du risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché. Les titres de ces émetteurs peuvent également connaître une volatilité plus importante que ceux émis par les plus grandes capitalisations et faire baisser la valeur liquidative.
- **Le risque actions**, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé indirectement, jusqu'à 10% de l'actif net, aux marchés d'actions via les investissements réalisés en obligations convertibles. Il s'agit du risque que les marchés d'actions baissent, ou que la valeur d'une ou plusieurs actions sous-jacentes à une ou plusieurs obligations convertibles diminue, impactant négativement la valeur liquidative.
- **Le risque de change**, le FCP pouvant être exposé jusqu'à 10% de son actif net à des instruments financiers cotés dans une devise autre que l'euro. Il s'agit du risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP à savoir l'euro.
- **Le risque lié aux pays émergents**, le FCP pouvant être exposé jusqu'à 10% de son actif net à des produits de taux, titres de créances et instruments du marché monétaire d'émetteurs des pays émergents. Il s'agit du risque que la valeur de ces investissements soit affectée par les aléas économiques et politiques de ces pays, pouvant tenir à une fragilité de leurs structures économiques, financières et politiques. En cas de baisse d'un ou plusieurs de ces marchés la valeur liquidative pourra baisser.
- **Le risque de durabilité** : du fait d'événements climatiques qui peuvent résulter du changement climatique (risques physiques) ou de la réaction de la société au changement climatique (risques de transition), qui peuvent impacter négativement les investissements et la situation financière du fonds. Les événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou les instabilités en matière de gouvernance (par exemple, la violation significative et récurrente des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également constituer des risques de durabilité. Ces risques sont intégrés dans le processus d'investissement et le suivi des risques dans la mesure où ils représentent des risques matériels potentiels ou réels et/ou des opportunités de maximiser les rendements à long terme. La prise en compte de ces risques est effectuée à travers l'utilisation de critères ESG, et plus précisément grâce à notre méthodologie SPICE décrite ci-dessus. Les conséquences de la survenance d'un risque de durabilité sont nombreuses et varient en fonction du risque spécifique, de la région et de la classe d'actifs. Par exemple, lorsqu'un risque de durabilité survient pour un actif, il impactera négativement sa valeur, et pourra entraîner une perte totale de celle-ci.

Garantie ou protection

Néant.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le présent rapport de gestion concerne la période du 30 décembre 2022 au 29 décembre 2023.

Janvier 2023

Le mois a été marqué par plusieurs nouvelles positives : la forte baisse des prix du gaz, la poursuite du reflux de l'inflation et enfin la réouverture de la Chine qui suscite un espoir important de rebond économique pour la zone. Le risque d'interruption pour l'industrie européenne écarté, du fait de coupures d'énergie, améliore significativement les perspectives économiques pour l'année 2023. Cela a permis aux spreads de crédit de se contracter, tandis que les taux d'intérêt se détendaient, permettant ainsi aux obligations d'entreprise d'enregistrer un rebond important. Parmi les obligations détenues, notons les très bonnes performances des titres Faurecia, qui a cédé une partie de sa JV dans l'hydrogène à Stellantis, ou d'Accor avec l'anticipation d'une reprise du tourisme. Enfin, les flux d'investissement ont repris vers la classe d'actifs, tandis que le marché primaire se réouvrait, témoignant d'une situation plus constructive pour les investisseurs.

Février 2023

Après une forte hausse au mois de janvier, le marché du crédit européen affiche des performances plus mitigées en février, affecté en fin de mois par les mauvais chiffres d'inflation américaine. Le high yield affiche une performance légèrement positive, alors que l'investment grade, plus sensible à la trajectoire des taux, est en baisse. Le marché primaire a significativement ralenti. Le mois a été riche en publications de résultats, avec en particulier ceux solides de Faurecia et Elis, entreprises sur lesquelles nous nous sommes renforcés.

Mars 2023

La crise de confiance envers les banques régionales américaines, puis le sauvetage de Crédit Suisse, entraîne une forte aversion au risque depuis début mars. Le rendement de l'OAT 5 ans se comprime de 40bp. Les spreads de crédit s'écartent fortement : de +30bp pour le compartiment 'Investment Grade' à +100bp pour les indices HY européens, avec une nette sous-performance des entreprises les plus mal notées. Les bancaires sont sans surprise en retrait par rapport aux émetteurs non financiers. Deux émetteurs du portefeuille, Accor et Elis, ont vu la perspective de leur notation BB+ mise sous perspective positive par S&P. Cela nous conforte dans l'idée selon laquelle leur profil de crédit est en cours d'amélioration.

Avril 2023

Les taux souverains affichent une hausse de plus de 20 bps sur toute la courbe. Celle-ci affiche une pente décroissante jusqu'au 5 ans et relativement plate au-delà, reflétant toujours les craintes de ralentissement économique. Les spreads sur l'Investment Grade se replient légèrement, alors que ceux du High Yield restent stables. Après une pause en mars liée à la forte montée de l'aversion au risque, le marché primaire reprend des couleurs. On notera l'émission de Loxam, notée BB- et de maturité 2028 : elle offre un coupon de 6.375% et lui permet de refinancer ses échéances courtes, une bonne nouvelle pour les porteurs d'obligations 2026 et 2027. Les résultats trimestriels publiés au cours du mois sont de bonne facture. On soulignera en particulier ceux de Faurecia, qui confirment une trajectoire favorable initiée depuis quelques mois. Accor a également fait part d'une bonne rentabilité grâce à des hausses de tarifs et Fitch a réintégré l'émetteur en catégorie d'investissement.

Mai 2023

Les taux européens affichent une hausse comprise entre 10 et 15bp, selon les maturités, un mouvement assorti d'un léger aplatissement de la courbe. Les spreads sur l'Investment Grade s'écartent d'environ 10bp, contrastant avec ceux du High Yield qui se compriment de 20bp. D'où la forte surperformance du Haut Rendement vis-à-vis des émetteurs les mieux notés. Parts Europe a publié d'excellents résultats trimestriels, mettant en exergue une croissance organique de 14% et une augmentation séquentielle des marges. Dans le secteur des Télécoms, MásMóvil a également publié des résultats corrects, faisant état d'une légère croissance des revenus et de l'Ebitda, dans un marché espagnol très compétitif. La Commission Européenne doit se prononcer cet été sur le projet de rapprochement de MásMóvil avec Orange Espagne.

Juin 2023

La Fed a laissé ses taux inchangés, mais a largement suggéré une nouvelle hausse en juillet. La BCE a conservé un ton sévère, en insinuant que son cycle de hausse n'était pas terminé. Malgré cela, les spreads sur l'Investment Grade se compressent, effaçant le mouvement d'écartement de mai. Ceux du High Yield se contractent plus nettement. D'où la forte surperformance du Haut Rendement vis-à-vis des émetteurs les mieux notés. Le marché primaire est resté dynamique. Picard, l'un des principaux émetteurs du portefeuille, a publié des résultats annuels à fin mars rassurants, confirmant la capacité de l'enseigne à passer les hausses de prix : la marge brute est en hausse séquentielle par rapport au dernier trimestre 2022. La marge opérationnelle baisse légèrement à cause de la hausse du coût de l'électricité.

Juillet 2023

La Fed a comme prévu augmenté ses taux de 25bp. Le marché anticipe une hausse ultime avec une probabilité de 50% mais quatre voire cinq baisses de 25bp dès 2024, une prévision optimiste. La BCE a également resserré d'un quart de point, portant les hausses cumulées à 425bp. Des signes de transmission à l'économie de ce mouvement de hausse monétaire inédit se manifestent. Notamment la dernière enquête trimestrielle de la banque centrale faisant état d'une baisse de la demande de prêts. Les spreads se resserrent sur le mois, aidés par des publications de résultats de bonne facture. Le secteur automobile s'est distingué, avec des perspectives meilleures qu'attendues pour la seconde partie de l'année données par les constructeurs mais aussi certains équipementiers comme Forvia ou Gestamp. Le marché primaire est resté relativement dynamique sur le compartiment Investment Grade. DS Smith, un des principaux fournisseurs d'emballages durables, a émis deux tranches à 4 et 7 ans notées BBB-. L'obligation courte offrait un rendement de 4.40% à l'émission, un rendement attractif dans le contexte actuel.

Août 2023

Le crédit perd du terrain en août. Les taux souverains ont légèrement remonté, un mouvement alimenté par un programme d'émissions soutenu pour la fin de l'année. Les spreads ont divergé selon les segments : les BBB et BB ont vu leur prime se tendre légèrement, les B ayant connu un mouvement inverse. Il en résulte une surperformance des noms les moins bien notés. Les banquiers centraux ont montré une fois de plus leur détermination à ramener l'inflation en deçà de leurs objectifs. Sur le front macroéconomique, les données récentes pointent vers un net ralentissement économique. Toutefois, les publications de résultat d'août étaient toujours de bonne facture. Le marché primaire est reparti en fanfare sur l'Investment Grade', après la traditionnelle pause estivale.

Septembre 2023

Les taux longs ont subi au cours du mois des tensions, avec une légère repentification des courbes 'Euro core', traduisant une hausse des taux réels. Le rendement de l'OAT 5 ans connaît son plus haut niveau depuis fin 2008. Les spreads italiens s'écartent au cours de la période. Dans ce contexte de très forte volatilité sur les taux de part et d'autre de l'Atlantique, les financières surperforment légèrement les corporates. Les spreads de crédit se sont détendus sur l'Investment Grade', et restent assez stables sur le 'High Yield', les tensions de fin de mois ayant été précédées d'une baisse. Le marché primaire a poursuivi sa reprise, que ce soit sur l'Investment Grade' ou sur le 'High Yield'.

Octobre 2023

Les taux d'intérêt du court au 10 ans, ont légèrement reflué au cours du mois. Au-delà du 10 ans, les taux ont quelque peu augmenté, induisant une pentification des courbes de taux. Les spreads souverains de la France et surtout de l'Italie se sont élargis face aux taux allemands. Les spreads de crédit se sont tendus, de 10bp pour le 'BBB' à près de 50bp pour le 'B'. La BCE a délivré un message prudent, arguant que les hausses monétaires passées et le ralentissement économique devraient peser sur l'inflation. Le marché anticipe deux baisses de taux de 25bp en 2024.

Novembre 2023

Les chiffres d'inflation ont fortement rassuré les investisseurs de part et d'autre de l'Atlantique, donnant lieu à des commentaires un peu plus complaisants de la part des banquiers centraux. La baisse des cours du pétrole a également été un facteur favorable. Les taux longs souverains se détendent nettement au cours du mois de novembre, avec une contraction du spread Italie Allemagne. L'OAT 5 ans voit son rendement diminuer de 30bp. Les spreads de crédit se sont comprimés : les obligations Investment Grade se resserrent de 15bp. Le spread du High Yield se contracte de 60bp environ, dont 50bp pour les 'BB' et 75bp pour les 'B'. Le marché primaire a été très dynamique, notamment sur le compartiment 'IG'.

SYCOYIELD 2026

Décembre 2023

L'inflation a poursuivi sa dérive de part et d'autre de l'Atlantique. Le discours de la Fed était très conciliant, ouvrant la porte à des baisses de taux à brève échéance. La baisse de taux anticipée se chiffre à 150 bp pour 2024. La BCE lors de sa réunion s'est montrée plus prudente : d'éventuelles baisses de taux n'ont pas été abordées. Le programme d'achat d'actifs PEPP, mis en place lors de la pandémie, sera progressivement interrompu à partir de juillet 2024. Ces chiffres macro ont fortement fait baisser les taux : les OAT 5 et 10 ans se détendent d'environ 70 bp. Les spreads se sont comprimés sur tous les segments : l'Investment Grade se resserre de près de 10 bp alors que le 'High Yield' se contracte de 30 bp. Comme à l'accoutumée, le marché primaire s'est progressivement tari au fur et à mesure que l'année touche à sa fin.

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

- En janvier 2023 : La documentation réglementaire du FCP a été mise à jour afin de prendre en compte (i) le passage au Document d'Informations Clés (DIC PRIIPS), en remplacement du DICI, et (ii) la mise en place d'une annexe précontractuelle dite « SFDR » au prospectus. Enfin, il a été précisé dans la documentation réglementaire du FCP l'utilisation du dispositif IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du dispositif d'enregistrement électronique partagé (DEEP).
- Le 11 avril 2023 : La documentation réglementaire du FCP a été modifiée pour tenir compte de la création d'une nouvelle catégorie de parts « ID » du FCP.
- Le 9 octobre 2023 : La documentation réglementaire du FCP a été mise à jour pour tenir compte de l'intégration d'un dispositif de plafonnement des rachats (dit « Gate ») pour le fonds, applicable à compter du 31 décembre 2023.

Sur la période, le fonds enregistre les performances suivantes :

Part	Performance sur la période*
IC	+9.58%
ID**	+5.75%
RC	+9.03%

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

** Performance calculée à compter de la création de la part, soit le 11/04/2023.

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30 décembre 2022			29 décembre 2023		
	Nombre de parts	Valeur de la part	Actif net total	Nombre de parts	Valeur de la part	Actif net total
IC	77 714.31	100.86 €	41 021 279.32 €	251 714.56	110.52 €	398 000 106.47 €
ID	-	-		39 790.00	105.55 €	
RC	329 660.78	100.65 €		3 334 812.14	109.74 €	

INSTRUMENTS DERIVES

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers, ou dans le cadre d'opérations de gré à gré. Les instruments utilisés sont des futures et options sur taux d'intérêts et devises, ainsi que des contrats de change à terme. Ces instruments permettent d'exposer ou de couvrir le portefeuille vis-à-vis du risque de taux, du risque de crédit et du risque de change (celui-ci étant limité à 10% de l'actif net), sans possibilité de surexposition. Ces instruments ne peuvent représenter plus de 40% de l'actif net du FCP. L'engagement du FCP sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif net.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, Morgan Stanley, JP Morgan, BNP Paribas et Goldman Sachs, le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Il s'agit de supports obligataires auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Ils peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP l'exposition indirecte aux actions, calculée selon le delta de l'obligation convertible, étant quant à elle limitée à 10% de l'actif net du FCP.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 29 décembre 2023, le FCP ne détenait aucune part ou action d'OPCVM gérés par Sycomore Asset Management.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	0
Vente Actions	0
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat CFD	0
Vente CFD	0

MOUVEMENTS	
Achat OPC	0
Vente OPC	0
Achat Obligations	878
Vente Obligations	34
Achat ETF	0
Vente ETF	0

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Dans le cadre de la gestion du FCP, il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions et cessions temporaires de titres.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP n'est pas éligible au PEA.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confie la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOYIELD 2026
Identifiant d'entité juridique : 9695 00NRP4MG40U95J 90

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Tel qu'indiqué dans le prospectus, le fonds Sycoyield 2026 a pour objectif d'obtenir à l'horizon 2026 - soit environ 4 ans au moment de son lancement - une performance supérieure à 2,50 % annualisés nets de frais par une exposition au marché des obligations à haut rendement libellées en Euro (€ High Yield market). Le fonds met en œuvre des filtres d'exclusion pour les principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) identifiés, selon le modèle exclusif SPICE de la politique d'exclusion du Gestionnaire financier et de l'analyse des controverses.

Aucun indice de référence n'a été défini pour permettre le respect des objectifs d'investissement durable du Fonds.

Pour les investissements dans des sociétés, le filtre d'exclusion suivant s'est appliqué: toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable est exclue. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si :

- Elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, qui comprend également des investissements visés par de graves controverses (niveau 3/3).
- Elle a obtenu une note SPICE strictement inférieure à 2/5.

Pour les obligations, autres titres de créance internationaux et titres négociables à court terme d'émetteurs publics : la sélection est a été réalisée par le biais d'une notation de l'État émetteur, réalisée en interne, strictement supérieure à 2,5 sur une échelle de 5 (5 étant la meilleure note), l'État étant alors considéré comme suffisamment favorable au développement durable et inclusif.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

- La NEC : en 2023, le fonds disposait d'une NEC moyenne pondérée de +6%

Ceci reflète les choix faits [de surpondérer certains secteurs contribuant fortement à la transition énergétique et écologique (notamment gestion de l'eau et des déchets – Veolia; et transport ferroviaire Getlink).

- La croissance des effectifs sur 3 ans, qui reflète la capacité d'une entreprise à générer de l'emploi : en 2023, la moyenne de la croissance des effectifs 3 ans était de +22%

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

A fin 2022:

- La NEC moyenne pondérée du fonds était de +7%
- La croissance moyenne des effectifs sur 3 ans était de 30%

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables réalisés par le fonds ont contribué :

- A un objectif environnemental à travers une contribution environnementale nette (NEC) supérieure à 10%. 21% de l'actif net du fonds a été identifié comme contributif par ce moyen
- A un objectif social, 31% de l'actif net du fonds, parmi les entreprises qui n'ont pas contribué à un objectif environnemental, ayant été identifié comme contributif par ce moyen, à travers :

- o Une Contribution sociétale des produits et services^[1] supérieure ou égale à +30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.
- o Au niveau des ressources humaines, deux indicateurs concernant l'ODD 8 «Promouvoir une croissance économique soutenue, globale et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » ainsi que les ODD 3, 4, 5 et 10 pour le second :

- Investissements justifiant d'une notation « Good Jobs Rating » supérieure ou égale à 55/100. Cette métrique vise à évaluer sur une échelle de 0 à 100 la faculté d'une entreprise à créer des emplois pérennes et de qualité pour tous, et particulièrement dans des régions où des problématiques d'emplois sont présentes

- Investissements justifiant d'une notation « Happy@Work Environment » supérieure ou égale à 4,5/5.

[1] La Contribution Sociétale des produits et services d'une entreprise est une métrique quantitative comprise entre -100% et +100%, agréant les contributions sociétales positives et négatives des différentes activités d'une entreprise.

La méthodologie s'appuie pour ce faire sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et les 169 sous-objectifs (ou cibles) qui les composent, feuille de route commune des acteurs publics comme privés à horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Elle intègre également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'institutions publiques, ainsi que des sources indépendantes de référence comme l'Access to Medicine Foundation ou l'Access to Nutrition Initiative. Plus d'informations sur la métrique sur le site de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?categoryKey=strategie>

[2] SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?categoryKey=policies>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Deux dispositifs sont appliqués à l'ensemble des investissements du fonds pour s'assurer que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social d'investissement durable :

La méthodologie SPICE requiert l'analyse de plus de 90 critères, structurés autour de cinq parties prenantes :

- Society & Suppliers : société civile et fournisseurs ;
- People : collaborateurs ;
- Investors : actionnaires ;
- Clients : clients ;
- The Environment : l'environnement

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements qui causeraient un préjudice important à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont ciblés et exclus de l'univers éligibles pour les positions acheteuses via deux mécanismes :

- Un seuil minimum pour l'ensemble de la note SPICE, fixé à 3/5 pour chaque investissement du fonds.
- La prise en compte des controverses associées à l'émetteur, examinées quotidiennement grâce à différentes sources d'informations externes ainsi qu'une analyse des controverses effectuée par un prestataire externe. Chaque controverse affecte la notation SPICE de l'émetteur. Les controverses sévères peuvent mener à une exclusion de l'univers d'investissement du fonds.

Plus largement, la politique d'exclusion^[1] de Sycomore AM ajoute à cela des restrictions sur les activités jugées génératrices de préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

^[1] La politique d'exclusion est disponible sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?categoryKey=policies>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, couvre l'ensemble des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance ciblées par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans le règlement délégué 2022/1288, complétant le règlement SFDR par des normes techniques de réglementation^[1].

Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicable aux entreprises (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives listés dans la Table 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les Table 2 et Table 3 de la norme), 42 indicateurs font partie du champ d'analyse SPICE (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux), et 4 indicateurs sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux).

Plus précisément, le modèle d'analyse fondamentale SPICE est un modèle intégré, permettant d'établir une vue d'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement. Ce cadre d'analyse a été défini en prenant en compte les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG pour refléter la façon dont les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les principales opportunités durables.

Des exemples de rapprochement entre les indicateurs d'incidences négatives de la norme technique réglementaire et les points d'analyse SPICE incluent entre autres :

Society & Suppliers (S) : la note « S » reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de la société civile et de ses fournisseurs. L'analyse est fondée sur la contribution sociétale des produits et services, sur le comportement citoyen, et la chaîne de sous-traitance. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, l'absence de code de conduite fournisseurs, le manque de protection des lanceurs d'alerte, l'absence de politique relative aux droits humains, une *due diligence* insuffisante, les risques de traite d'êtres humains, de travail des enfants ou de travail forcé, les atteintes sévères à des droits humains, et les risques liés aux politiques anti-corruption, font partie du champ d'analyse de cette section Society & Suppliers.

People (P) : la note « P » se focalise sur les collaborateurs de l'entreprise et sa gestion du capital humain. L'analyse de ce pilier couvre la qualité de l'intégration

des problématiques liées aux employés, l'épanouissement des employés et la mesure de l'engagement des employés. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, les écarts de rémunération homme-femme, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance, les indicateurs liés aux politiques de prévention des accidents sur le lieu de travail et plus largement à la santé-sécurité, le manque de mécanismes de réclamation, l'existence de discriminations, ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, font partie du périmètre de la section People.

Investors (I) : Le pilier « I » se concentre sur la relation entre l'entreprise et ses actionnaires et porteurs obligataires. La notation est issue d'une analyse approfondie de la structure juridique et actionnariale de l'entreprise, et des interactions et équilibres des pouvoirs entre différents groupes : dirigeants, actionnaires et leurs représentants, administrateurs. L'analyse cible également le modèle d'affaires et la gouvernance de l'entreprise. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, sont également examinés dans cette section.

Clients (C) : le pilier « C » identifie les clients comme une partie prenante de l'entreprise et porte sur la qualité de l'offre faite au client ainsi que la qualité de la relation client.

Environnement (E) : le pilier « E » évalue le rapport de l'entreprise au capital naturel, qui porte à la fois sur la gestion des problématiques environnementales, et sur les externalités, positives ou négatives, générées par le modèle d'affaires de l'entreprise. La section spécifiquement dédiée à l'empreinte environnementale des opérations tient compte d'indicateurs d'incidences négatives, parmi lesquels les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution de l'air, les indicateurs liés à la consommation et à la pollution de l'eau, les indicateurs de génération de déchets, ou d'atteinte à la biodiversité. La section dédiée au risque de transition, de son côté, tient compte parmi les indicateurs d'incidences négatives, du manque d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou des activités dans les filières des énergies fossiles.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM cible certains indicateurs d'incidences négatives supplémentaires, dont les armes controversées, l'exposition aux filières des énergies fossiles ou la production de produits chimiques (pesticides chimiques de synthèse). Plus largement, cette politique d'exclusion a été rédigée pour cibler les entreprises non-conformes au Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse – SPICE incluant l'examen des controverses et la revue de conformité vis-à-vis de la politique d'exclusion – effectuée, les décisions d'investissement sont affectées de la manière suivante :

- D'une part et en ligne avec la question précédente, l'analyse fournit une protection contre un éventuel préjudice important à l'encontre d'un objectif d'investissement durable, en excluant les entreprises ne donnant pas les garanties minimales ;
- Le dossier d'investissement est par ailleurs affecté par les résultats de l'analyse, à deux niveaux :
 - Certaines hypothèses des projections financières de l'entreprise (croissance, rentabilité, passifs, acquisitions et cessions, etc.) peuvent découler de résultats d'analyse SPICE ;

- o Certaines hypothèses du modèle de valorisation sont systématiquement connectées aux résultats de l'analyse SPICE.

[1] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=EN>

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, s'est inspiré des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations Unies, des normes de l'Organisation Internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner ses interactions avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles d'affaires, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains[1] conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.

[1] La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1087821149>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tel que précisé dans la section précédente, les principales incidences négatives, au même titre que tous les autres indicateurs d'incidences négatives, sont pris en compte à travers l'analyse SPICE et ses résultats, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

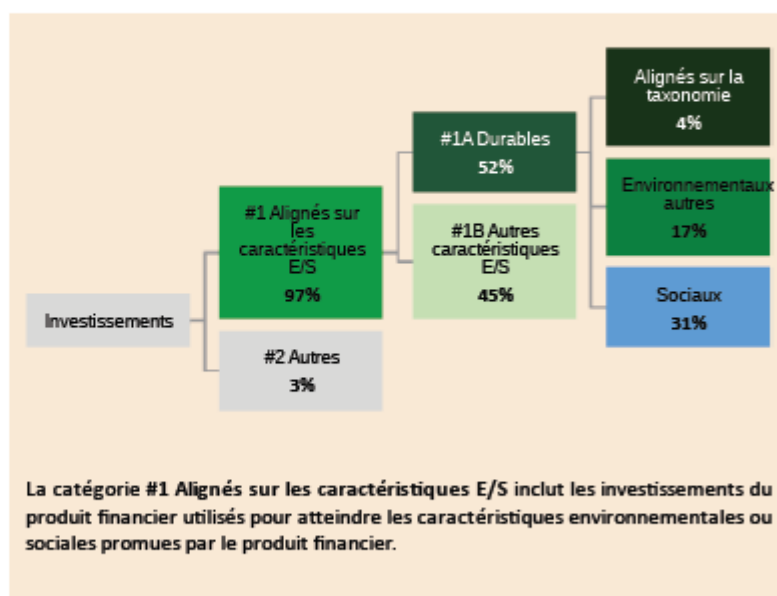
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Autodis SA	Consumer Discretionary	3.56	FRANCE
Europcar Mobility Group SA	Industrials	3.19	UNITED KINGDOM
Lorca Telecom Bondco SA	Communication Services	3.17	SPAIN
Picard Groupe SAS /Old/	Consumer Staples	3.11	FRANCE
Quadient SA	Information Technology	3.03	FRANCE
Worldline SA	Financials	3	FRANCE
Faurecia Societe europeenne	Consumer Discretionary	2.89	FRANCE
LOXAM SAS	Industrials	2.79	FRANCE
Renault SA	Consumer Discretionary	2.77	FRANCE
Belden Inc.	Information Technology	2.77	UNITED STATES
Valeo SE	Consumer Discretionary	2.73	FRANCE
Azzurra Aeroporti SpA	Industrials	2.72	ITALY
TDF Infrastructure SASU	Communication Services	2.43	FRANCE
Coty Inc. Class A	Consumer Staples	2.36	UNITED STATES
ZF Finance GmbH	Financials	2.35	GERMANY



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres affichés pour l'alignement à la taxonomie européenne sont des données estimées (Source MSCI)

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Investissements	%
Consumer Discretionary	20.81
Industrials	16.49
Financials	14.09
Communication Services	13.14
Consumer Staples	9.97
Information Technology	7.79
Materials	4.44
Health Care	3.68
Utilities	2.73
Real Estate	2.57
Energy	1.64

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxonomie de l'UE.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

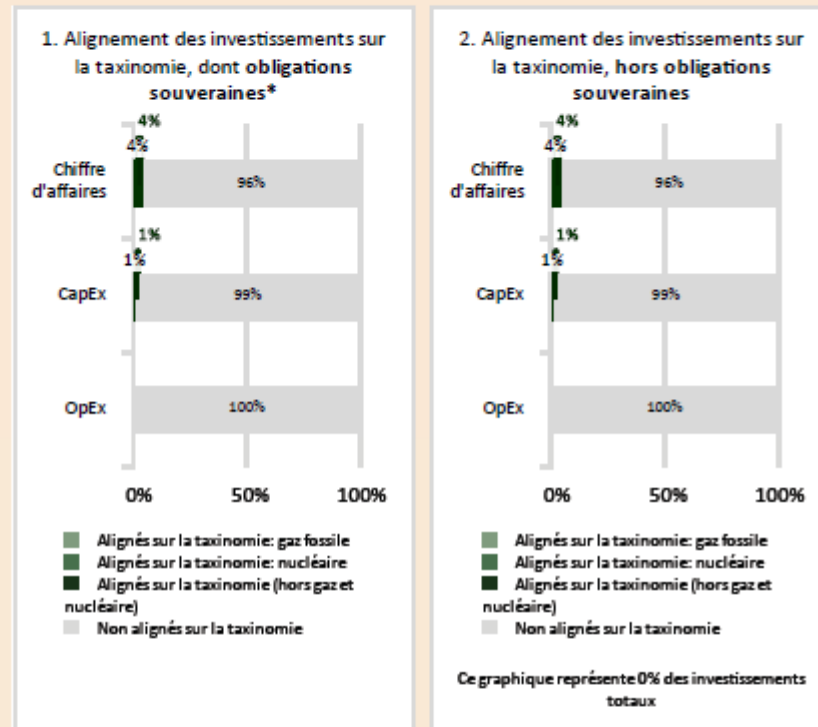
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Taux de couverture alignement taxinomie sur les revenus: 61% (source MSCI)
 Taux de couverture alignement taxinomie sur les capex: 9% (source MSCI)

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**


Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas d'afficher cette donnée.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Il s'agit du premier rapport périodique où le fonds reporte cette donnée.

financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 17%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

31% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3% des investissements étaient de la trésorerie ou équivalents de trésorerie.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds.
- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
 - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
 - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;

- Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
- Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
- Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
- A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce fonds ne se compare pas à un indice.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Ce fonds ne se compare pas à un indice.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Ce fonds ne se compare pas à un indice.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Ce fonds ne se compare pas à un indice.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Ce fonds ne se compare pas à un indice.

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023*

*Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 924 225 €
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 1 492 000 €
Nombre de bénéficiaires : 79, dont 48 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 418 373 €

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2023.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.
14, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01.44.40.16.00 | Fax : 01.44.40.16.01
E-mail : info@sycomore-am.com



SYCOYIELD 2026

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

SYCOYIELD 2026
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOYIELD 2026 relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOYIELD 2026

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.06.20 10:12:59 +0200



Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	387,500,886.15	38,394,417.38
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	308,477,876.74	29,607,235.07
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	308,477,876.74	29,607,235.07
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	79,023,009.41	8,787,182.31
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	79,023,009.41	8,787,182.31
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	5,999,497.72	730,036.30
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5,999,497.72	730,036.30
Comptes financiers	9,268,082.87	2,296,778.98
Liquidités	9,268,082.87	2,296,778.98
TOTAL DE L'ACTIF	402,768,466.74	41,421,232.66

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	387,540,149.05	40,659,334.19
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1,084,010.11	-115,844.92
Résultat de l'exercice (a,b)	9,375,947.31	477,790.05
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	398,000,106.47	41,021,279.32
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	4,768,360.27	399,953.34
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4,768,360.27	399,953.34
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	402,768,466.74	41,421,232.66

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	3,356.52
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5,255,759.05	232,016.41
Produits sur titres de créances	752,664.01	38,215.63
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	26.26
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	191,691.09	1,796.69
TOTAL I	6,200,114.15	275,411.51
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-148.98	-
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-148.98	-
Résultat sur opérations financières (I + II)	6,199,965.17	275,411.51
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,681,738.93	-45,446.77
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	4,518,226.24	229,964.74
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4,857,721.07	247,825.31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	9,375,947.31	477,790.05

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus ou inclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé français ou étranger sont évalués au prix du marché. Dans l'hypothèse d'instruments financiers cotés avec un cours à l'achat (ask) et un cours à la vente (bid), la moyenne de ces cours (mid) sera retenue comme prix de marché.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Sycomore Asset Management a décidé de mettre en place un mécanisme de swing pricing pour protéger l'OPCVM et ses investisseurs de long terme des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription

/ rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, au moins chaque trimestre. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

L'effet ponctuel du swing pricing sur la valeur liquidative n'étant pas lié à la gestion, les frais de surperformance sont calculés avant l'application de cette méthode.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la Politique de swing pricing de Sycomore Asset Management.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.50% TTC maximum pour la part IC
- 1.00% TTC maximum pour la part RC
- 0.50% TTC maximum pour la part ID

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part IC
Capitalisation pour la part RC
Distribution pour la part ID

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part IC
Capitalisation pour la part RC
Distribution pour la part ID

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	41,021,279.32	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	363,022,862.37	44,853,027.80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-24,004,200.58	-4,028,475.35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	525,958.97	23,272.11
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-58,422.56	-42,278.48
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-4,064.91	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	12,978,467.62	-14,231.50
Différence d'estimation exercice N	12,964,236.12	-14,231.50
Différence d'estimation exercice N-1	14,231.50	-
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4,518,226.24	229,964.74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	398,000,106.47	41,021,279.32

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe IC (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	215,505.1498	
Nombre de titres rachetés	41,504.8938	
Catégorie de classe RC (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	3,193,373.8000	
Nombre de titres rachetés	188,222.4412	
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	39,790.00	
Nombre de titres rachetés	-	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe IC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	92,705.62	0.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,577,702.71	0.99
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	11,330.60	0.37
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	5,934,747.72
Coupons à recevoir	64,750.00
TOTAL DES CREANCES	5,999,497.72
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	283,571.06
Autres créditeurs divers	4,484,789.21
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	4,768,360.27

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	308,477,876.74
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	25,875,794.82
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	282,602,081.92
Titres de créances	79,023,009.41
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	79,023,009.41
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	79,023,009.41
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	256,549,186.93	-	51,928,689.81	-
Titres de créances	70,723,877.37	-	8,299,132.04	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9,268,082.87
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	168,197,394.37	103,969,025.62	36,311,456.75
Titres de créances	-	-	35,489,839.37	41,252,756.67	2,280,413.37
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9,268,082.87	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 29 Décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	779,367.42	101,636.23
Total	779,367.42	101,636.23
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	779,367.42	101,636.23
Total	779,367.42	101,636.23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	75,861.85	-22,106.52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	75,861.85	-22,106.52
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	75,861.85	-22,106.52
Total	75,861.85	-22,106.52
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

SYCOYIELD 2026

Catégorie de classe RC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	8,536,205.95	376,153.82
Total	8,536,205.95	376,153.82
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8,536,205.95	376,153.82
Total	8,536,205.95	376,153.82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,000,667.05	-93,738.40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1,000,667.05	-93,738.40
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,000,667.05	-93,738.40
Total	1,000,667.05	-93,738.40
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	60,373.94
Total	60,373.94
Affectation	
Distribution	60,082.90
Report à nouveau de l'exercice	291.04
Capitalisation	-
Total	60,373.94
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	39,790.00
Distribution unitaire	1.51
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7,481.21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	7,481.21
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	7,481.21
Capitalisation	-
Total	7,481.21
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe IC (Devise: EUR)

	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	100.86	110.52
Actif net (en k EUR)	7,838.32	27,819.78
Nombre de titres		
Parts C	77,714.3080	251,714.5640

	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	-0.28	0.30
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	1.30	3.09

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOYIELD 2026

Catégorie de classe RC (Devise: EUR)

	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	100.65	109.74
Actif net (en k EUR)	33,182.96	365,980.43
Nombre de titres		
Parts C	329,660.7784	3,334,812.1372

Date de mise en paiement	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	-0.28	0.30
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	1.14	2.55

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts D	105.55
Actif net (en k EUR)	4,199.90
Nombre de titres	
Parts D	39,790.00

	29/12/2023
Date de mise en paiement	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	1.51
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR) Parts D	-
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) Parts D	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				308,477,876.74	77.51
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				308,477,876.74	77.51
ACCOR 19-31/12/2059 FRN	5,000,000.00	97.75	EUR	4,976,184.42	1.25
ADEVINTA ASA 3% 20-15/11/2027	600,000.00	99.66	EUR	600,342.00	0.15
AVANTOR FUNDING 2.625% 20-01/11/2025	2,000,000.00	98.14	EUR	1,971,761.67	0.50
AZZURRA AEROPO 2.625% 20-30/05/2027	10,500,000.00	93.46	EUR	9,838,589.51	2.47
BELDEN INC 3.375% 17-15/07/2027	10,200,000.00	97.06	EUR	10,060,464.00	2.53
BNP PARIBAS 14-31/12/2049 FRN	4,900,000.00	98.86	EUR	4,864,996.33	1.22
COTY INC 3.875% 21-15/04/2026	7,050,000.00	100.04	EUR	7,111,728.63	1.79
COTY INC 4.75% 18-15/04/2026	1,700,000.00	100.07	EUR	1,718,719.83	0.43
COVIVIO HOTELS 1.875% 18-24/09/2025	6,500,000.00	96.53	EUR	6,308,212.17	1.58
CRDT AGR ASSR 14-31/10/2049 FRN	4,900,000.00	99.81	EUR	4,939,685.18	1.24
CROWN EUROPEAN 2.875% 18-01/02/2026	2,900,000.00	98.42	EUR	2,889,527.78	0.73
DARLING GLBL FIN 3.625% 18-15/05/2026	3,200,000.00	99.07	EUR	3,185,706.67	0.80
EC FINANCE 3% 21-15/10/2026	12,782,000.00	96.78	EUR	12,453,502.60	3.13
EIFFAGE SA 1.625% 20-14/01/2027	400,000.00	95.55	EUR	388,496.11	0.10
EIRCOM FINANCE 2.625% 19-15/02/2027	3,000,000.00	94.27	EUR	2,838,540.00	0.71
EIRCOM FINANCE 3.5% 19-15/05/2026	6,100,000.00	97.50	EUR	5,976,088.67	1.50
ENEL SPA 18-24/11/2081 FRN	600,000.00	95.45	EUR	574,889.11	0.14
ENEL SPA 20-31/12/2060 FRN	1,500,000.00	91.74	EUR	1,403,716.72	0.35
ERAMET 5.875% 19-21/05/2025	8,500,000.00	101.31	EUR	8,921,326.65	2.24
FAURECIA 2.375% 19-15/06/2027	4,000,000.00	94.78	EUR	3,795,790.00	0.95
FAURECIA 3.125% 19-15/06/2026	1,000,000.00	98.24	EUR	983,972.50	0.25
FAURECIA 7.25% 22-15/06/2026	1,651,000.00	106.25	EUR	1,760,122.85	0.44
FNAC DART SA 0.25% 21-23/03/2027 CV FLAT	106,120.00	70.30	EUR	7,460,554.36	1.87
FNAC DARTY SA 2.625% 19-30/05/2026	3,510,000.00	96.20	EUR	3,385,171.24	0.85
FORVIA 2.75% 21-15/02/2027	4,200,000.00	95.89	EUR	4,033,197.00	1.01
GETLINK SE 3.5% 20-30/10/2025	3,700,000.00	99.27	EUR	3,673,995.17	0.92
GROUPAMA SA 6% 17-23/01/2027	900,000.00	107.63	EUR	1,019,711.10	0.26
GRUENENTHAL GMBH 3.625% 21-15/11/2026	4,300,000.00	98.96	EUR	4,276,063.33	1.07
ILIAD HOLDING 5.125% 21-15/10/2026	500,000.00	100.01	EUR	505,587.08	0.13
ILIAD 2.375% 20-17/06/2026	100,000.00	95.97	EUR	97,270.81	0.02
ILIAD 5.375% 22-14/06/2027	6,800,000.00	102.94	EUR	7,202,982.68	1.81
IPSOS 2.875% 18-21/09/2025	2,000,000.00	97.58	EUR	1,968,038.80	0.49
IQVIA INC 1.75% 21-15/03/2026	1,900,000.00	96.45	EUR	1,842,468.00	0.46

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
KAPLA HOLDING SA 19-15/12/2026 FRN	3,000,000.00	100.29	EUR	3,019,372.50	0.76
KAPLA HOLDING SA 3.375% 19-15/12/2026	5,900,000.00	96.99	EUR	5,732,543.25	1.44
LAGARDERE SCA 2.125% 19-16/10/2026	500,000.00	100.01	EUR	502,323.37	0.13
LA MONDIALE 14-29/12/2049 FRN	6,350,000.00	100.33	EUR	6,385,722.74	1.60
LIBRA GROUPECO 5% 21-15/05/2027	3,100,000.00	96.47	EUR	3,011,391.67	0.76
LIONPOLARIS LX 4 21-01/07/2026 FRN	3,200,000.00	100.03	EUR	3,214,440.44	0.81
LORCA TELECOM 4% 20-18/09/2027	14,785,000.00	97.80	EUR	14,637,593.55	3.68
LOXAM SAS 2.875% 19-15/04/2026	250,000.00	97.15	EUR	243,229.38	0.06
LOXAM SAS 3.75% 19-15/07/2026	3,000,000.00	99.27	EUR	2,983,845.00	0.75
LOXAM SAS 4.5% 19-15/04/2027	3,500,000.00	95.21	EUR	3,340,225.00	0.84
LOXAM SAS 4.5% 22-15/02/2027	1,500,000.00	100.02	EUR	1,520,610.00	0.38
LOXAM SAS 5.75% 19-15/07/2027	3,300,000.00	98.72	EUR	3,267,148.50	0.82
MATTERHORN TELE 3.125% 19-15/09/2026	2,000,000.00	97.06	EUR	1,960,010.00	0.49
MATTERHORN TELE 4% 17-15/11/2027	2,000,000.00	98.81	EUR	1,986,926.67	0.50
MUTUELLE ASSUR 0.625% 21-21/06/2027	2,000,000.00	90.75	EUR	1,821,793.99	0.46
NEXITY 0.25% 18-02/03/2025 CV FLAT	69,312.00	63.66	EUR	4,412,263.30	1.11
NEXI 1.75% 20-24/04/2027 CV	4,400,000.00	93.16	EUR	4,113,757.16	1.03
PARTS EUROPE SA 21-20/07/2027 FRN	4,400,000.00	100.87	EUR	4,510,633.48	1.13
PARTS EUROPE SA 6.5% 20-16/07/2025	8,750,000.00	100.32	EUR	9,043,066.67	2.27
PEUGEOT INVEST 1.875% 19-30/10/2026	4,500,000.00	95.61	EUR	4,317,434.63	1.08
PICARD GROUPE 3.875% 21-01/07/2026	9,567,000.00	97.82	EUR	9,377,166.80	2.36
Q-PARK HOLDING 20-01/03/2026 FRN	2,800,000.00	99.77	EUR	2,808,797.75	0.71
Q-PARK HOLDING 2% 20-01/03/2027	7,965,000.00	92.78	EUR	7,443,513.75	1.87
QUADIENT SAS 2.25% 20-03/02/2025	13,100,000.00	97.52	EUR	13,044,181.44	3.28
ROSSINI SARL 6.75% 18-30/10/2025	5,800,000.00	100.49	EUR	5,897,106.50	1.48
SCOR SE 14-29/10/2049 FRN	2,100,000.00	97.84	EUR	2,075,539.59	0.52
SIGNIFY NV 2.375% 20-11/05/2027	1,200,000.00	97.05	EUR	1,183,018.92	0.30
SOLVAY SA 20-02/09/2169 FRN	4,000,000.00	95.16	EUR	3,890,199.78	0.98
SPCM SA 2% 20-01/02/2026	2,000,000.00	96.86	EUR	1,939,236.50	0.49
SPIE SA 2.625% 19-18/06/2026	1,100,000.00	98.12	EUR	1,095,008.80	0.28
SUEZ 19-31/12/2059 FRN	4,300,000.00	92.61	EUR	4,003,631.43	1.01
TDF INFRASTRUCTU 2.5% 16-07/04/2026	9,100,000.00	97.64	EUR	9,054,144.45	2.27
TELEFONICA EUROP 18-31/12/2049 FRN	1,200,000.00	97.05	EUR	1,177,698.07	0.30
TELEPERFORMANCE 1.875% 18-02/07/2025	1,800,000.00	96.96	EUR	1,762,411.43	0.44
TEREOS FIN GROUP 4.75% 22-30/04/2027	4,400,000.00	100.86	EUR	4,474,591.00	1.12
TEREOS FIN GROUP 7.5% 20-30/10/2025	5,000,000.00	102.26	EUR	5,178,475.00	1.30

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 19-14/10/2026	1,000,000.00	96.58	EUR	970,739.51	0.24
TRIVIUM PACK FIN 19-15/08/2026 FRN	300,000.00	100.25	EUR	303,866.04	0.08
VEOLIA ENVRNMT 20-20/04/2169 FRN	2,100,000.00	94.57	EUR	2,019,193.38	0.51
VERDE BIDCO SPA 4.625% 21-01/10/2026	2,100,000.00	94.91	EUR	2,017,993.83	0.51
VERISURE HOLDING 3.875% 20-15/07/2026	400,000.00	98.50	EUR	401,253.33	0.10
VERISURE HOLDING 9.25% 22-15/10/2027	4,600,000.00	107.77	EUR	5,049,611.67	1.27
WABTEC TRANSPORT 1.25% 21-03/12/2027	400,000.00	92.28	EUR	369,543.50	0.09
WORLDLINE SA 0% 19-30/07/2026 CV	110,000.00	89.90	EUR	9,889,220.00	2.48
Titres de créances				79,023,009.41	19.86
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé				79,023,009.41	19.86
Autres Titres de Créances				79,023,009.41	19.86
ALD SA 1.25% 22-02/03/2026	500,000.00	95.56	EUR	483,017.49	0.12
ALD SA 4.25% 23-18/01/2027	500,000.00	102.36	EUR	532,186.71	0.13
ARVAL SERVICE LE 3.375% 22-04/01/2026	700,000.00	99.97	EUR	723,315.27	0.18
ARVAL SERVICE 4% 22-22/09/2026	1,700,000.00	101.41	EUR	1,743,038.61	0.44
ARVAL SERVICE 4.25% 23-11/11/2025	500,000.00	101.18	EUR	508,992.19	0.13
ARVAL SERVICE 4.75% 22-22/05/2027	1,200,000.00	103.92	EUR	1,282,224.72	0.32
CELLNEX FINANCE 2.25% 22-12/04/2026	1,500,000.00	97.16	EUR	1,481,973.69	0.37
DOMETIC GROUP AB 3% 19-08/05/2026	7,800,000.00	98.66	EUR	7,849,000.62	1.97
DS SMITH PLC 4.375% 23-27/07/2027	1,667,000.00	102.96	EUR	1,748,275.72	0.44
ELIS SA 2.875% 18-15/02/2026	3,200,000.00	98.57	EUR	3,235,497.64	0.81
ELIS SA 4.125% 22-24/05/2027	3,500,000.00	101.38	EUR	3,636,800.66	0.91
GESTAMP AUTOMOCI 3.25% 18-30/04/2026	2,200,000.00	98.57	EUR	2,181,052.50	0.55
LEASYS SPA 4.5% 23-26/07/2026	3,583,000.00	101.83	EUR	3,719,602.17	0.93
LEASYS SPA 4.625% 23-16/02/2027	2,727,000.00	102.69	EUR	2,816,887.90	0.71
ORANGE 14-29/10/2049 FRN	2,200,000.00	102.37	EUR	2,280,413.37	0.57
ORANO SA 3.375% 19-23/04/2026	400,000.00	99.28	EUR	406,513.74	0.10
ORANO SA 5.375% 22-15/05/2027	5,300,000.00	104.77	EUR	5,734,376.85	1.44
RENAULT 2% 18-28/09/2026	2,000,000.00	95.70	EUR	1,924,661.09	0.48
RENAULT 2.375% 20-25/05/2026	1,500,000.00	97.03	EUR	1,477,110.94	0.37
RENAULT 2.5% 21-02/06/2027	6,700,000.00	96.07	EUR	6,534,950.81	1.64
SANTAN CONS BANK 4.5% 23-30/06/2026	1,200,000.00	102.26	EUR	1,254,746.16	0.32
TRATON FIN LUX 23-18/09/2025 FRN	6,000,000.00	100.09	EUR	6,018,718.67	1.51
TRATON FIN LUX 4.5% 23-23/11/2026	600,000.00	102.21	EUR	616,278.59	0.15
VALEO SA 5.375% 22-28/05/2027	8,700,000.00	104.10	EUR	9,338,134.07	2.35
VONOVIA SE 0% 21-01/12/2025	2,000,000.00	93.32	EUR	1,866,320.00	0.47

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
ZF FINANCE GMBH 2% 21-06/05/2027	2,400,000.00	92.67	EUR	2,255,889.70	0.57
ZF FINANCE GMBH 2.75% 20-25/05/2027	7,600,000.00	95.34	EUR	7,373,029.53	1.85
Créances				5,999,497.72	1.51
Dettes				-4,768,360.27	-1.20
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				9,268,082.87	2.33
TOTAL ACTIF NET			EUR	398,000,106.47	100.00